

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

ACTIFS SALARIÉS ET ACTIFS NON SALARIÉS

- Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président du Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique (précisez votre profession et le nom de votre employeur)
- La photocopie de la pièce d'identité
- Un curriculum vitae (CV)
- Devis du centre de formation indiquant le coût et les dates de formation, le programme détaillé de l'action de formation
- Réponses de l'employeur ou de l'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé de fonds de formation) à votre demande d'aide à la formation tels que :
 - ↳ AGEFOS-PME
 - ↳ CONSTRUCTYS
 - ↳ FAFSEA
 - ↳ FONGECIF
 - ↳ OPCALIA
 - ↳ UNIFORMATION
 - ↳ Autres

Pour les actifs non salariés (chefs d'entreprises et travailleurs indépendants), la réponse des organismes collecteurs de fonds de formation :

- ↳ AGEFICE : 0596 70 05 72
- ↳ FIF PL : 01 55 80 50 02
- ↳ FAF (FAF Chambre des Métiers ou FAF Métiers et services)
- ↳ FAFCEA (Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales) : 0596 51 92 12
- ↳ Autres structures

La réponse de l'OPCA ou de votre employeur est obligatoire pour l'instruction de votre dossier

Les décisions seront notifiées par courrier.

**Dossier complet à remettre au service courrier
à l'attention de Monsieur le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique**